

**PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT
EN APPLICATION DU CADRE SANITAIRE
POUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES
ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
DU MINISTERE DE L'EDUCATION
Année scolaire 2021-2022
A compter du 02 septembre 2021**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau jaune ;**
- **niveau 3 / niveau orange ;**
- **niveau 4 / niveau rouge.**

Le présent cadre de fonctionnement des écoles et établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Les renforcements opérés sur un niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Le présent cadre sanitaire est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il permet de donner à ces acteurs une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique. Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement du collège La Présentation Saint Joseph sur les prescriptions émises par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports pour la rentrée 2021-2022.

Les prescriptions du présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution du cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires

Le protocole expose les mesures de fonctionnement et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

Il repose sur les fondamentaux suivants :

❖ **Le maintien de la distanciation physique**

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, notamment en classe et dans les espaces de restauration.

❖ **L'application des gestes barrières**

❖ **La limitation du brassage des élèves**

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes) n'est pas obligatoire. Toutefois l'organisation de la journée limite dans la mesure du possible le croisement important entre groupes.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

❖ **La formation, l'information et la communication**

Le collège sera ouvert aux heures habituelles indiquées sur le règlement intérieur.

Entrée		
Généralité	Elèves	Enseignants, personnels OGEC et AESH
<p>Elle se fera au portail habituel. Les élèves rentreront immédiatement afin de fluidifier les abords du collège et ainsi échelonner les entrées. Le port du masque sur la cour est obligatoire sur décision du Préfet de l'Hérault. Cette règle s'applique aux abords de l'établissement.</p> <p>En entrant les élèves se laveront les mains avec une solution hydroalcoolique distribuée par un personnel du collège.</p> <p>Les élèves qui arrivent à vélo, le déposeront à l'endroit habituel, et iront se laver les mains.</p>	<p>Dès leur arrivée, les élèves entreront au collège afin d'éviter tout rassemblements, de 08h00 à 08h15</p> <p>Pour le début d'après-midi, mêmes consignes</p> <p>Dès le passage du portail, un lavage des mains sera obligatoire avec du liquide hydroalcoolique donné par un adulte de la vie scolaire.</p> <p>Ils attendront ensuite sur la cour puis se rangeront à la sonnerie en fonction de leur classe (voir marquage au sol).</p>	<p>Ils respecteront le même protocole d'accès au collège que les élèves.</p> <p>Les personnels de vie scolaire et CDI, occupent les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille à la distanciation physique aux abords du collège et l'entrée. - Veille et surveillance de la cour. <p>Les personnels AESH pourront aider la vie scolaire dans ces tâches.</p>

Sécurité sanitaire		
Généralité	Elèves	Enseignants, personnels OGEC et AESH
<p>Port du masque obligatoire à l'intérieur et dès les mises en rang (sonnerie) Le masque est obligatoirement de catégorie 1 ou chirurgical. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.</p> <p>Application des gestes barrières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage des mains - Aération et ventilation des salles - Port du masque <p>Distanciation physique d'un mètre à l'extérieur et dans la mesure du possible dans les locaux. Eviter les contacts physiques.</p> <p>L'établissement s'est doté de thermomètre laser sans contact pour la prise de température en cas de symptômes.</p> <p>L'accès à la salle informatique, salle de technologie-arts plastiques, salle de sport, labo sera fortement limité, afin d'éviter le brassage des classes dans une même salle. Un protocole d'accès et de désinfection sera mis en place à la demande et validé par la direction. Le CDI est inclus dans les restrictions ci-dessus, toutefois le prêt de livres sera organisé. <u>En cas d'utilisation des ces salles, les élèves pourront être</u></p>	<p>Le masque est fourni par la famille. Son port sera obligatoire sur la cour de récréation au moment des sonneries de mise en rang, en classe et lors des déplacements.</p> <p>Les demi-pensionnaires seront munis de deux masques pour la journée. Les 6° et 5° changeront de masque en début de cours à 13h. Les 4° et 3° à la fin du dernier cours de la matinée à 12h20.</p> <p>Les externes effectueront le changement au départ de leur domicile.</p> <p><u>Il est recommandé que chaque élève puisse avoir son flacon de gel hydroalcoolique et un masque supplémentaire lors des cours d'EPS.</u></p> <p>Respect des gestes barrières</p> <p>Aération régulière des salles (voir « La classe » plus bas)</p> <p>Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre. Également en classe et les espaces clos lorsqu'elle est matériellement possible, dans le cas contraire distancier au mieux. Pas de contact physique.</p> <p>Le lavage des mains se fera régulièrement dans la journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'arrivée au collège. - Avant et après le repas. - Avant et après chaque récréation. 	<p>Le masque est fourni par l'état pour les enseignants et les AESH Le masque est fourni par l'OGEC pour ses personnels.</p> <p>Son port sera obligatoire à l'intérieur et recommandé à l'extérieur surtout en cas de regroupements. Dès la sonnerie il sera obligatoire sur la cour, le temps de la mise en rang.</p> <p>Les enseignants rappelleront le changement de masque aux 6° et 5° à 13h en tout début de cours. Aux 4° et 3° à la fin du dernier cours à 12h20.</p> <p>Tous les adultes veilleront à tout moment et en tout lieu à l'application stricte de ces consignes.</p> <p>Un rappel sera fait régulièrement</p> <p>Des repères visuels indiqueront le sens de circulation.</p> <p>Aération régulière des salles (voir « La classe » plus bas)</p> <p>Lavage des mains régulier</p> <p>Les salles à accès réglementé se feront après réservation et avec accord de la direction. La désinfection sera faite immédiatement si une autre classe doit y accéder le même jour. Les adultes et les élèves seront mis à contribution en utilisant des lingettes à usage unique.</p>

<p><u>mis à contribution pour désinfecter leur espace et les matériels utilisés. Ils utiliseront des lingettes nettoyantes et désinfectantes à usage unique, distribuées par l'enseignant. Si un parent souhaite s'opposer à cette pratique, il le signalera par écrit à la direction.</u></p> <p>La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, journaux, appartenant au collège) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).</p> <p>L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est désormais autorisé si un nettoyage est assuré une fois par jour ou après une période de 12h sans utilisation le matin et le soir.</p> <p>En cas d'oubli du masque, le collège en donnera un. Mais au bout du 3^{ème} oubli il sera facturé à pris coûtant, après que la dotation ministérielle soit épuisé. Chaque oubli sera signalé sur le carnet de correspondance.</p> <p>Les ESS, équipes éducatives, Conseils et autres rencontres professionnelles doivent pouvoir se tenir. De plus, les orientations et autres décisions pour l'avenir des élèves doivent pouvoir continuer, ces rencontres sont donc indispensables. Il en va de même pour les rencontres avec les parents et les rééducations des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et après être allé aux toilettes. - Sur demande de l'adulte responsable. <p>Un sens de circulation dans les locaux est mis en place.</p> <p>La mise en rang sera matérialisée au sol. Les élèves se rangeront par classe.</p> <p>La cour de récréation sera divisée en quatre parties. Une pour chacune niveau. Les élèves rejoindront la partie qui leur a été affectée à chaque fois qu'ils seront sur la cour.</p> <p>Dans les locaux et la classe l'élève évitera de toucher les tables des autres, ou tout objet.</p> <p>En cas de non-respect des règles sanitaires, après rappels, l'élève sera sanctionné.</p>	<p>Les ESS, équipes éducatives, Conseils et autres rencontres professionnelles doivent pouvoir se tenir. De plus, les orientations et autres décisions pour l'avenir des élèves doivent pouvoir continuer, ces rencontres sont donc indispensables. Il en va de même pour les rencontres avec les parents et les rééducations des élèves. Ces rencontres seront prioritairement organisées par téléphone ou visio. Les rencontres physiques se feront dans le plus strict respect des gestes barrières.</p>
---	---	---

La classe		
Généralité	Elèves	Enseignants, personnels OGEC et AESH
<p>Les classes garderont la même salle la majorité du temps. Ce sont les enseignants qui se déplaceront.</p> <p>Dans la mesure du possible les heures d'études se feront également dans la salle de classe (pas plus de 3 classes en étude sur la même heure). Dans le cas contraire, le temps d'étude se fera sur la cour (souvent la dernière heure de la journée), mais une salle sera proposée à ceux qui le souhaitent pour pouvoir travailler.</p> <p>Dans la mesure du possible, les portes resteront ouvertes pour éviter de toucher aux poignées. Dans le cas contraire seul l'adulte est autorisé à ouvrir ou fermer.</p> <p>Il en sera de même pour les interrupteurs. Ils seront manipulés uniquement par l'adulte</p> <p>Les claviers d'ordinateurs, les souris, télécommandes seront nettoyés par l'adulte utilisateur.</p> <p>Le ménage sera fait chaque jour, nettoyage et désinfection.</p> <p>Le jour de la rentrée, un temps sera destiné à sensibiliser les élèves aux gestes barrières, à la distanciation sociale, à l'application de ces mesures dans l'établissement. Un temps de parole sera également organisé.</p>	<p>Lavage des mains avant d'aller en classe</p> <p>Les élèves apporteront le matériel nécessaire pour travailler au mieux dans la journée.</p> <p>Les parents veilleront à la préparation du cartable en consultant école directe.</p> <p>Le prêt de matériel entre élèves est à éviter.</p> <p>Aucunes affaires ne seront laissées le soir au collège à part les livres.</p> <p>Les déplacements dans la salle de classe seront limités. Ils se feront sur autorisation de l'enseignant.</p> <p>Pour éviter le surpoids du cartable. Les élèves utiliseront le trieur. Les parents aideront leur enfant à ranger régulièrement les feuilles dans les classeurs.</p> <p>Les enseignants donneront des outils méthodologiques pour aider les élèves dans cette tâche.</p>	<p>Faire laver les mains aux élèves avant de rejoindre la classe.</p> <p>Les enseignants prendront en charge leur groupe sur la cour de récréation.</p> <p>Dans chaque salle, à l'usage des adultes, il y aura un flacon pulvérisateur de produit désinfectant et virucide. De plus chaque adulte disposera chaque jour d'une lingette microfibre pour nettoyer régulièrement et chaque fois que nécessaire : bureau, chaise, objets, poignées, interrupteurs...</p> <p>Cette lingette sera mise dans un sac spécifique à la fin de chaque journée pour être lavée par le collège.</p> <p>Chaque adulte apportera un flacon qui sera rempli par le collège de liquide hydroalcoolique. Son usage sera réservé à la sphère professionnelle.</p> <p>L'enseignant veillera à aérer la classe à chaque fin de cours, le professeur suivant fera refermer au bout de 5 minutes. Et systématiquement par le personnel de vie scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En début de demi-journée avant l'arrivée des élèves - Au moment de la récréation - A la pause méridienne

Repas		
Généralité	Elèves	Enseignants, personnels OGEC et AESH
<p>Le service de restauration fonctionnera normalement.</p> <p>L'accès sera limité, le port du masque sera obligatoire pour rejoindre sa table et lors des déplacements.</p> <p>-S'agissant des élèves des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance de deux mètres entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.</p> <p>-Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes. La mise en œuvre de la distanciation de deux mètres entre classes dans le premier degré et entre groupes dans le second degré devra être mise en place.</p>	<p>Les élèves se laveront les mains avant l'entrée avec une solution hydro alcoolique distribué par un adulte.</p> <p>Après le repas, un lavage des mains avec du savon sera obligatoire.</p> <p>La distanciation physique est organisée par une assise en quinconce à table respectant le mètre d'écart. Les élèves mangeront tous les jours avec les mêmes camarades, à la même table pour ce qui est des demi-pensionnaires. Les élèves qui mangent occasionnellement auront des tables réservées et respecteront la distanciation physique. Le temps de service et d'attente sera plus long. <i>Ce dispositif sera réservé aux collégiens.</i></p> <p>Un espace de restauration est proposé en extérieur (cour de récréation) pour les élèves volontaires. Les parents qui seraient opposés à la prise de repas en extérieur doivent le signaler par écrit à la vie scolaire.</p> <p>Les déplacements à l'intérieur se feront uniquement après avoir demandé l'autorisation.</p>	<p>L'adulte surveille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès au réfectoire - Le lavage des mains - que la distanciation physique soit respectée ainsi que le port du masque. - Que les élèves ne s'interpellent pas de loin (projection de nourritures) - Le placement des élèves à leur table attitrée. - L'aération du réfectoire <p>Les adultes qui prennent leur repas sur place dans les salles à manger, doivent respecter les gestes barrières, ils veilleront à la distanciation physique en organisant une assise en quinconce à table respectant le mètre d'écart.</p> <p>Après le repas chacun nettoiera sa place avec la lingette et le virucide mis à disposition.</p> <p>24 places sont aménagées à l'extérieur pour les élèves volontaires. En cas de pluie, le repas pourra être pris en salle d'étude.</p> <p>Le personnel de vie scolaire et de CDI organisera les aménagements et le fonctionnement.</p>

La sortie		
Généralité	Elèves	Enseignants, personnels OGEC et AESH
Elle sera échelonnée et se fera au portail habituel et aux heures habituelles	Mise en rang Respect des consignes de départ données par la vie scolaire	Faire sortir les élèves : <ul style="list-style-type: none"> - En respectant le sens de circulation - En veillant au minimum de brassage des classes

Transport scolaire		
Généralité	Elèves	Enseignants et personnels OGEC
Les élèves sont invités à respecter les consignes de sécurité (affiches sur les bus ou site Hérault transport). Les transports sont de la responsabilité de la région Occitanie	Se conformer : <ul style="list-style-type: none"> - Aux horaires - Aux consignes de sécurité A la descente du bus, accès immédiat au collège. A la sortie, accès immédiat au bus. Bien garder le masque sur le visage	Se conformer aux chapitres Entrée et Sortie.

Les parents		
<p>Interdiction de rentrer dans l'établissement sans autorisation et sans masque.</p> <p>Si un parent a besoin d'avoir ou de donner une information il privilégiera le téléphone et EcoleDirecte.</p> <p>Tout document sera prioritairement déposé dans la boîte aux lettres.</p>	<p>Les parents qui accompagnent leur enfant veilleront à ne pas déranger les personnels en surveillance.</p> <p>Le respect des horaires est important afin de garder la fluidité des entrées et éviter les contaminations.</p> <p>Une prise de température de l'enfant sera effectuée avant de quitter le domicile Il vous est demandé de garder l'enfant si la température est supérieure ou égale à 38°.</p> <p>Déclarer la survenu d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné. Dans le cas contraire l'élève est alors un « cas contact avéré » et doit rester au domicile afin d'observer une semaine.</p>	

Hygiène – désinfection des locaux		
<p>Une désinfection quotidienne sera faite de toutes les salles utilisées.</p> <p>En plus des produits ménagers habituels l'établissement s'est doté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De liquide hydroalcoolique - De produits virucides - De savon liquide - D'essui mains jetables 	<p>Tous les soirs les salles de classe et les couloirs seront nettoyés et désinfectés (sol, tables, chaises, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres)</p> <p>Les wc seront nettoyés et désinfectés deux fois par jour.</p>	<p>Tous les personnels sont sensibilisés aux mesures d'hygiènes (communication du protocole sanitaire) et chacun dans son domaine veillera à les appliquer et les faire appliquer.</p> <p>Les agents de nettoyage mettront en application les règles de protection et utiliseront le matériel leur permettant de ne pas avoir de contact avec les lingettes de sol.</p> <p>Les lingettes de sol, les lingettes microfibrés seront mises dans un sac plastique fermé et seront lavées sur un cycle à 60°.</p>

